

L'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île vous informe de la mise en place du **DISPOSITIF ROC** à compter du **16 novembre 2023**.

Piloté par le Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, c'est un dispositif technique intégré au logiciel de Gestion Administrative du Patient (GAP). Il simplifie le tiers-payant avec les organismes complémentaires, en dématérialisant les flux de facturation selon la norme DRE-ES

**Le bénéfice apporté par le dispositif ROC**



**Pour le patient**

**Garantie d'une prise en charge du tiers payant sur la part complémentaire** pour tous les patients bénéficiant d'une complémentaire santé

**Simplification du parcours administratif du patient :**

- absence d'avance de frais
- diminution des démarches administratives avec l'hôpital et avec sa complémentaire santé
- un contact administratif unique à l'hôpital
- l'information en temps réel du montant pris en charge par sa complémentaire et d'un éventuel montant restant à sa charge,



**Pour l'établissement**

**D'un point de vue financier :** connaissance en temps réel du montant pris en charge par l'AMC ; sécurisation des recettes ; gain de trésorerie

**D'un point de vue gestion :** contrat unique pour contractualiser avec l'ensemble des complémentaires santé ; réduction des coûts de gestion de facturation et de recouvrement.



**Pour le Bureau des Entrées**

**Gain de temps :**

Suppression de la gestion des prises en charge auprès des complémentaires santé et réduction drastique du délai de paiement des factures

**Gain d'efficacité :**

Suppression des rejets et du contentieux

### **Le RGPD et ROC**

Donner son attestation de tiers payant (mutuelle ou assurance complémentaire) au bureau des entrées, entraîne automatiquement votre consentement du traitement des données personnelles, dans le cadre du dispositif ROC.

En cas de refus, le tiers payant sur la part complémentaire ne pourra être mis en place et restera à votre charge.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île, à l'adresse courriel suivante : [hôpital@hli-presquile.fr](mailto:hôpital@hli-presquile.fr)